

## La médiation : un outil efficace pour le règlement des conflits

---

### Objectifs :

Connaître les fondamentaux de la médiation  
Découvrir le champ des possibles de la médiation

### Public concerné :

**Prérequis :** Pas de prérequis

### Intervenant(s) :

Avocate au Barreau de Marseille  
Médiatrice près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence  
Médiatrice agréée FFCM et référencée CNMA

### Moyens pédagogiques et techniques :

Présentation sur grand écran (exposé théorique)  
Echanges interactifs avec les participants (retours d'expérience)  
Diffusion de vidéos, étude de cas réels  
Réalizations d'exercices pratiques et reformulation des connaissances

**Durée de la formation :** 6 heures.

**Nombre de participants maximum :** 12 stagiaires.

### Programme :

Le conflit et le différend, c'est différent  
Modes amiables ou contentieux, que choisir ?  
Distinguer les trois branches de la médiation pour mieux la comprendre  
Pourquoi aller en médiation, mesurer les enjeux  
Comment se déroule une médiation  
L'écoute active du médiateur  
L'escalade du conflit et les causes fréquentes

### Modalités d'évaluation des acquis :

Bilan oral de la formation (tour de table)  
Questionnaire d'évaluation et de satisfaction

**Sanction visée :** Attestation de fin de formation

### Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

**Modalités et délai d'accès**

Inscription possible 48h avant le début de la formation

### **Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :**

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

**Taux de satisfaction de la formation : 100 % des stagiaires satisfaits\***

\* Période de référence :Année 2023

**Conditions tarifaires :** nous consulter